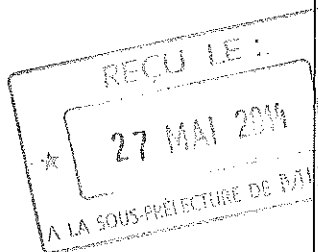


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Procurations : 4 Absents : 5 Votants : 24 Pour : 24</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 15 mai 2014</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Jean-Pierre COSSAT, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>PROCURATIONS : Geneviève FABRE à Alain PACE, Nicole CHAUVET à Bernadette SERRES, Jean-Pierre ZANATTA à Jean-Pierre COSSAT, Joëlle PEYRONNE à Alain VIDAL.</p> <p>ABSENTS : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Laurent VALLET, Elisabeth DELEUIL.</p> <p>Secrétaire de séance : Yvelise MONTANE</p>	
<p align="center">N° 4244</p> <p align="center">OBJET :</p> <p align="center">Création de deux postes d'ATSEM</p>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant l'obtention du concours d'ATSEM par 2 agents de la collectivité qui exercent ces fonctions depuis de nombreuses années en satisfaisant aux attentes, il serait souhaitable de procéder à la création de deux emplois d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles d'une durée hebdomadaire de 28 heures pour l'un et 35 heures pour l'autre, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, - Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, - Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, - Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux, - Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, <ul style="list-style-type: none"> • Approuve à la proposition de Monsieur le Maire • Crée à compter du 1^{er} août 2014 deux postes d'ATSEM, de 28 heures hebdomadaires pour l'un et 35 heures hebdomadaires pour l'autre,
	<ul style="list-style-type: none"> • Précise que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, • Complète en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité



	<ul style="list-style-type: none">• Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 27 MAI 2014 Affiché le : 27 MAI 2014	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 mai 2014 Le Maire, Alain PACE 